



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero
di commercio

Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **Futur Constructions Sàrl**, Rue de la Gare 27,
1860 Aigle
2. Délai pour contester l'état de collocation:
27.04.2018 jusqu'au 17.05.2018
3. **Remarques:** L'administration de la faillite a porté à l'inven-
taire les droits de la masse à l'action en responsabilité selon
l'article 827 CO. L'administration de la faillite préavise de ne
pas agir à l'égard des tiers. Dès lors, un délai de 20 jours est
imparti aux créanciers afin de se déterminer sur le préavis de
l'administration de la faillite. Les créanciers qui garderont le
silence seront réputés admettre que la masse ne procédera pas
elle-même à l'égard des tiers. La décision sera prise à la majo-
rité des créanciers. Parallèlement, un délai de 20 jours est éga-
lement imparti aux créanciers pour déposer leur demande de
cession des droits de la masse à teneur de l'art. 260 LP afin
d'agir individuellement dans le cas où le préavis de l'adminis-
tration de la faillite serait admis.

Office des faillites de l'arrondissement de l'Est vaudois
021.557.11.93.
1800 Vevey

04186261



Freitag - Vendredi - Venerdì, 27.04.2018, No 81, Jahrgang - année - anno: 136

Konkurse - Faillites - Fallimenti Kollokationsplan und Inventar - Etat de collocation et inventaire - Graduatoria e inventario